



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le jeudi 09 février 2023

### **Épisode de pollution atmosphérique : seuil information - recommandation**

En raison des prévisions de dégradation de la qualité de l'air ambiant, indiquant un niveau élevé de particules en suspension (PM10 : correspond à des concentrations supérieures à 50 microgrammes/m<sup>3</sup> par jour), la procédure d'information-recommandation est activée pour l'ensemble du département, à compter de demain, vendredi 10 février 2023.

Les températures froides et les vents faibles sur la région favorisent des niveaux en PM10 importants.

#### **Pour plus d'informations :**

→ **Pour prendre connaissance de l'évolution de l'épisode**, rendez-vous sur le site de l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air (ASQA) en Centre Val de Loire, **LIG'AIR** :  
<https://www.ligair.fr>

→ **Recommandations sanitaires**, rendez-vous sur le site : <https://bit.ly/36Ojxje>

**Contact presse**  
**Bureau de la représentation de l'État**  
**et de la communication**

Tél : 02 48 67 34 36  
Mél : [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)  
[www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

Place Marcel Plaisant  
CS 60022  
18020 BOURGES CEDEX